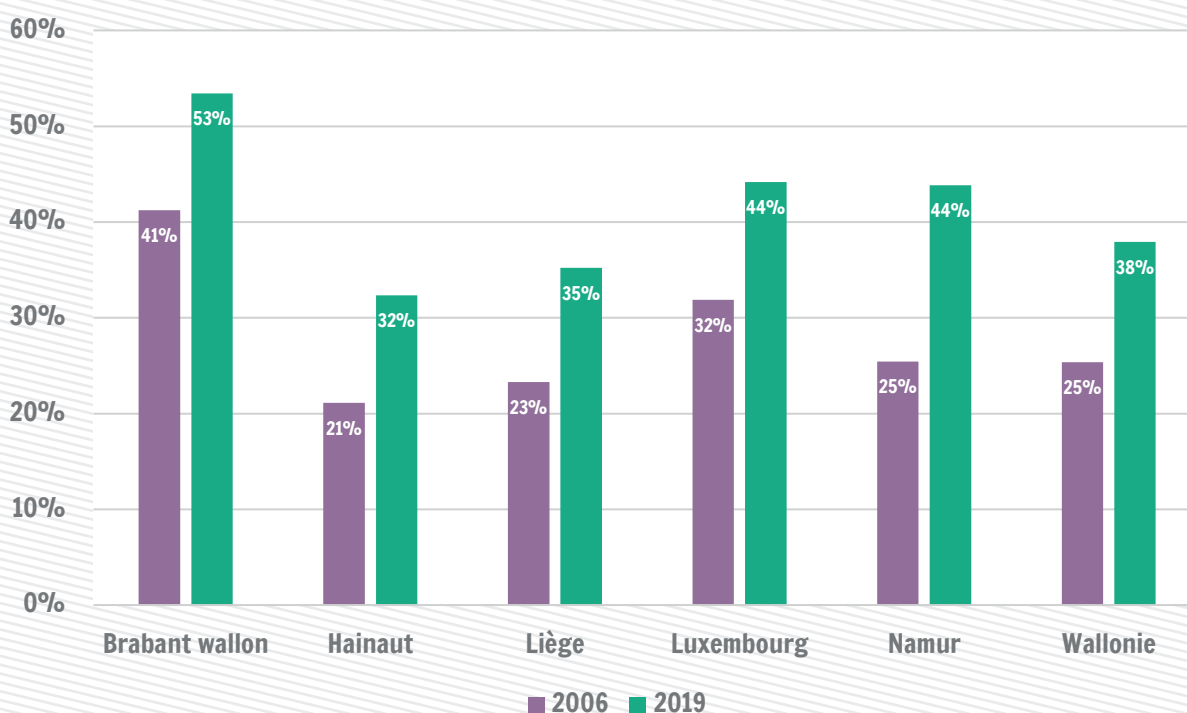


Accueil préscolaire et taux de couverture

38%

En 2019, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 38 % (soit 38 places pour 100 enfants)

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de places : ONE (FWB) et Communauté germanophone, 31 décembre 2006 et 2019 ; Population : Statbel - Registre National au 1^{er} janvier 2007 et 2020 ; Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil étaient de 35 187 au 31 décembre 2019.

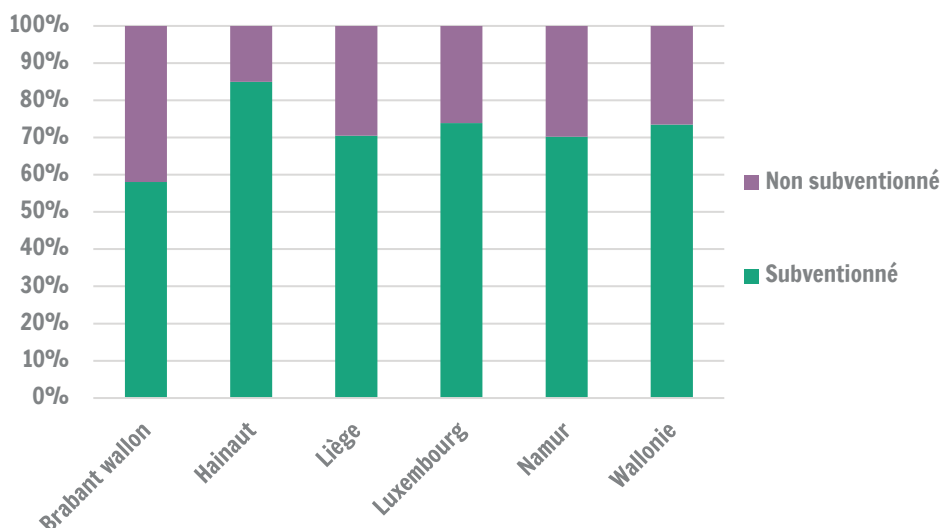
Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 37,9 % en 2019, soit près de 38 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 25,5 % en 2006, ce qui équivaut à une augmentation de 12 points de pourcentage entre 2006 et 2019.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Dans le cas de la Wallonie, le nombre d'enfants a légèrement augmenté de 2006 à 2010, pour amorcer, ensuite une diminution, un peu plus marquée ces dernières années, atteignant ainsi un niveau inférieur à celui de 2006. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+10 016 places entre 2006 et 2019, soit une augmentation de 39,8 %) se traduit donc en une augmentation légèrement plus importante du taux de couverture en places d'accueil (+49,6 % entre 2006 et 2019).

Des disparités existent néanmoins entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (53 % en 2019). En provinces de Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2006, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 32 % et 35 %. C'est en province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 25 % en 2006 à 44 % en 2019.

Accueil préscolaire et taux de couverture

Répartition des places d'accueil selon le mode de subventionnement en 2019



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés (par l'ONE ou la Communauté germanophone) et les milieux d'accueil non subventionnés. En Wallonie en 2019, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 73 % et 27 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 15 % de places non subventionnées. Notons que la hausse du taux de couverture dans le Hainaut est essentiellement tirée par le subventionné alors que pour Liège, tant le subventionné que le non subventionné ont ouvert des places.

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Pour la partie germanophone, il s'agit du nombre d'enfants de 0 à moins de 3 ans, les enfants ne pouvant y fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et de la Communauté germanophone, mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2019, le taux calculé sur cette base est de 51,5 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone (voir Rapport d'activité ONE 2019). On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2019 :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/rapport-activite-chiffres-2019.pdf

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2022